Nations Unies A/C.1/56/PV.7

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Première Commission

7e séance

Jeudi 11 octobre 2001, à 15 heures

New York

Président : M. Erdös . . . . . (Hongrie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 64 à 84 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Mme Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : À mon tour, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste de Président de la Première Commission. J'ai la certitude qu'avec vos compétences et votre dynamisme, des progrès tangibles seront réalisés dans l'examen des importantes questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau.

J'aimerais également saisir cette occasion de féliciter l'Ambassadeur Mya Than du Myanmar de l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de la Commission durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, ainsi que M. Jayantha Dhanapala de ses déclarations complètes et détaillées sur diverses questions de désarmement et de sécurité internationale.

La session actuelle de la Première Commission se tient à un moment crucial, alors que la poussière qui s'échappe des tours totalement détruites du World Trade Center à New York n'est pas encore retombée et que la douleur de ceux qui ont perdu des amis ou des proches est encore très vive. Durant les séances plénières de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale portant sur le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », j'ai transmis les sincères condoléances de mon pays au président, au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique et je leur fais de nouveau part de ma profonde sympathie. Les actes d'une violence inouïe qui ont été commis aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre dernier ont profondément choqué non seulement les Américains, mais aussi le monde entier. Nous partageons intimement la douleur des Américains, étant donné qu'une de nos ressortissantes figure parmi les personnes portées disparues à la suite l'horrible attentat terroriste. Elle n'avait que de 32 ans et était très heureuse d'aller travailler, en qualité de comptable, dans une société dont les bureaux étaient situés dans une des plus hautes tours du monde. Pour citer le *New York Times* du 30 octobre 2001 :

> « Le 11 septembre à 9 heures, Zhanetta Tsoy devait commencer une nouvelle vie. C'était son premier jour de travail dans un nouveau pays, où elle et son mari pensaient avoir un avenir aussi vaste et aussi radieux que la silhouette des immeubles de Manhattan … Son mari a indiqué qu'elle était "très pressée" de partir en vue de cette première journée de travail… "Zhanetta tenait énormément à un bon départ". Depuis que la tour s'est effondrée, [son mari] cherche les mots pour expliquer la catastrophe à leur fille ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

01-57716 (F)

Je pense que cet événement horrible va jeter son ombre sur nos délibérations durant les travaux de la Première Commission et j'espère que nous pourrons, en unissant nos efforts, résoudre tous les problèmes qui nous attendent.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, bien que la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000 ait porté ses fruits, les progrès ont été limités. Nous avons montré notre attachement au processus visant à libérer le monde des armements nucléaires en adhérant en 1993 au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Après le retrait des dernières ogives nucléaires de notre territoire, en avril 1995, et l'élimination des dispositifs nucléaires restants au site d'essais nucléaires de Semipalatinsk en 1995, nous sommes devenus un État qui refuse de sa propre volonté d'avoir des armes nucléaires. En tant que partie au Traité TNP, le Kazakhstan manifeste son ferme engagement au régime de non-prolifération et appelle tous les États à adhérer à ce Traité.

Au vu de la nécessité de renforcer véritablement le régime de non-prolifération, nous avons signé en 1996 le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et continuons d'apporter des contributions pratiques aux efforts visant à améliorer l'efficacité du suivi de l'observation de ce Traité. Mon gouvernement est fermement déterminé à ratifier le Traité avant la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra bientôt. Le Président de la République du Kazakhstan a adressé une lettre au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour exprimer la volonté de mon gouvernement.

La Conférence internationale ayant pour titre « Le XXIe siècle : vers un monde exempt d'armes nucléaires », qui s'est tenue à Almaty les 29 et 30 août 2001, est un exemple de contribution pratique apportée par le Kazakhstan à la cause du désarmement nucléaire. Le Mémorandum final de la Conférence, qui a été distribué en tant que document officiel de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, souligne ce qui suit :

> « Malgré leurs divergences d'opinions politiques et les différents niveaux de développement économique et de possibilités techniques existant dans leurs pays respectifs, les participants à cette conférence sont unis dans leur désir de créer un monde plus sûr et de faire de la non-prolifération un processus irréversible. Nous croyons en l'idée que les hommes devraient utiliser leur potentiel scientifique et technique non pas pour se lancer des menaces mutuelles ou se détruire les uns les autres, mais plutôt au service du développement pacifique, du progrès et de la prospérité humaine. » (*A/56/348, annexe, sixième paragraphe*)

À cet égard, je ne peux que mentionner la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement qui s'est tenue à Ishikawa-Kanazawa sous le titre « La région de l'Asie et du Pacifique : évolution du champ d'application de la sécurité et du désarmement au XXIe siècle ». Cette conférence à laquelle j'ai participé s'est tenue à Kanazawa (Japon) du 28 au 31 août 2001, sous les auspices du Département des Nations Unies pour les affaires de désarmement et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. C'est une nouvelle mesure pratique dans le domaine du désarmement nucléaire et de la sensibilisation du public à cette question.

Le fait que le Kazakhstan ait ratifié le Mémorandum d'accord relatif au Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques le 11 juillet 2001 représente une étape supplémentaire vers le renforcement du statut du pays comme membre à part entière de ce traité. Mon pays appuiera tous les efforts tendant à la préservation et au respect de ce traité, que nous considérons comme une pierre angulaire du maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité stratégique mondiales et de la promotion d'une réduction à l'avenir des armes stratégiques nucléaires.

Le désarmement connaît à l'heure actuelle des temps difficiles, et les défis existaient déjà bien avant les événements tragiques du 11 septembre. Les symptômes de la crise qui se sont profilés nettement au cours de la Conférence du désarmement sont des sources de préoccupations pour mon pays. En tant que membre à part entière de la seule tribune multilatérale de négociation en matière de désarmement, le Kazakhstan est favorable que des négociations s'amorcent le plus rapidement possible, en particulier sur les matières fissiles, ce qui est très important pour la réalisation des dispositions en matière de TNP.

Il y a d'autres types d'armes de destruction massive qui, à l'instar des armes nucléaires, représentent un danger non moins grand, sinon supérieur, en particulier dans la conjoncture actuelle. C'est pourquoi il est crucial d'éliminer non seulement les anciennes armes de destruction massive mais aussi d'établir un mécanisme de contrôle qui permette de prévenir la mise au point de nouvelles catégories de ce type d'armes. À cet égard, nous avons signé en 1993 et ratifié en 1999 la Convention sur les armes chimiques afin de renforcer le régime international de non-prolifération de toutes les catégories d'armes de destruction massive. Nous demeurerons fermement engagés à ses obligations.

Le Kazakhstan appuie aussi pleinement les orientations humanitaires de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et s'en tient de façon très stricte au moratoire unilatéral régissant l'exportation, y compris la réexportation et le transit de mines antipersonnel, déclaré par le Gouvernement du Kazakhstan en 1994.

La transparence en matière de contrôle et de réduction des armes classiques constitue une excellente base pour prévenir une accumulation déstabilisatrice dans une région donnée ou une concentration excessive d'armes dans un État donné. Le Kazakhstan appuie le Registre des armes classiques de l'ONU. Notre pays fournit régulièrement des informations depuis 1992 et considère ce registre comme étant l'un des éléments majeurs de ce contrôle. Nous nous félicitons aussi de la large participation des États membres de l'Organisation des Nations Unies au fonctionnement de cet instrument international important. À cet égard, alors que le Programme d'action adopté à la récente Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects n'a pas entièrement répondu aux attentes de tous les pays, nous réitérons notre volonté de prendre toutes les mesures de coopération voulues aux niveaux bilatéral, régional et international pour en garantir la mise en oeuvre.

Nous attachons la plus grande importance à la réalisation de l'initiative qui vise à établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie Centrale, laquelle constituera un pas important vers le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et à la promotion d'un désarmement général et complet. Le Kazakhstan va continuer à participer de façon systématique et constructive aux travaux qui sont menés pour créer cette zone. À cet égard, nous nous félicitons du travail entrepris par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui est un instrument efficace pour créer une atmosphère de coopération et de désarmement dans la région.

Étant donné la situation unique que nous connaissons, nous apprécions aussi la contribution de la Mongolie au processus de désarmement général et complet, et nous appuyons entièrement les efforts inlassables qu'elle déploie pour établir cette zone exempte d'armes nucléaires.

Mon pays continue à travailler à la mise en oeuvre de l'initiative que le Président du Kazakhstan a présenté à la quarante-septième session de l'Assemblée générale en 1992, qui consistait à organiser une Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA). Cette initiative est en train de prendre forme et devient un facteur tangible dans la vie contemporaine internationale. Le 16 novembre de cette année, les chefs d'État et de gouvernement de la région devraient signer l'Acte d'Almaty, le document final de cette instance régionale, qui reflètera les principaux aspects de la coopération : à savoir, activités conjointes pour lutter contre de nouvelles menaces, nommément le terrorisme, le séparatisme, l'extrémisme, le trafic illégal de stupéfiants et la contrebande d'armes; concept de mécanisme régional pour l'élaboration et l'application de mesures de renforcement de la confiance au sens le plus large; institutionnalisation de la CICA, de ses structures, de son secrétariat, de ses réunions périodiques et spécialisées ainsi que de ses volets scientifiques et professionnels.

Nous sommes convaincus que l'initiative CICA a une assise rationnelle et correspond aux idées et aux tâches confiées à l'Organisation des Nations Unies. Il est évident que la diversité des objectifs déclarés exigera une coopération et une interaction étroites eu égard aux problèmes de sécurité dans cette grande région que représente l'Asie, notamment dans la situation actuelle.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais terminer en formulant l'espoir comme vous l'avez fait dans votre déclaration liminaire, « que dans les circonstances exceptionnelles qui entourent cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, nous ferons tous des efforts réels pour nous attaquer

sérieusement aux nombreux défis de sécurité capitaux de notre époque » (A/C.1/56/PV.3).

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : D'emblée, permettez-moi de me joindre aux collègues qui ont m'ont précédé en vous adressant mes très chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche. Je tiens aussi à féliciter les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau, qui, eux aussi, sont extrêmement compétents. Nous sommes certains que grâce à votre compétente direction et grâce à la coopération des autres membres du Bureau, les travaux de la Commission cette année seront couronnés de succès.

Ma délégation fera de son mieux pour que les objectifs escomptés soient réalisés. À cet égard, j'aimerais aussi remercier M. Dhanapala, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, des efforts louables qu'il déploie en la matière. Nous le remercions aussi de sa déclaration très complète de lundi dernier, dans laquelle il a évoqué les diverses questions figurant au programme de travail de la Première Commission. Nous lui souhaitons également un plein succès dans sa tâche.

Les événements tragiques survenus le 11 septembre dernier à New York et à Washington ont ébranlé le monde entier. Ces événements resteront gravés dans la mémoire collective de l'humanité car ils incarnent la perte des qualités que l'on considère comme spécifiquement humaines. Il s'agit là d'actes invraisemblables qui sont inadmissibles au sein de notre civilisation. Nous pensions que la destruction causée par ces actes terroristes se limitait aux effets meurtriers de ces armes, mais en fait, ces actes terroristes peuvent détruire la sûreté et la sécurité des villes. Nous présentons nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple américains ainsi qu'aux familles endeuillées.

Comme cela a été le cas lors des sessions précédentes de la Première Commission, nous aspirons tous à un monde idéal, exempt de conflits armés et de déchets nucléaires, un monde qui exercerait un contrôle intégral sur tous les types d'armes, un monde où l'on ne procéderait pas à des essais nucléaires et où les armes nucléaires ne seraient ni fabriquées ni stockées.

Tous ici, nous aspirons à un monde où règne la transparence dans le domaine du désarmement et de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires aboutiraient. Nous espérons également que nous verrons la fin de toutes les armes de destruction massive sur chaque continent. Nous saluons le continent africain, qui est devenu un exemple pour tous les autres continents en interdisant la production et le stockage de toutes les armes nucléaires. Nous espérons que la communauté internationale déploiera tous les efforts possibles pour convaincre les États qui possèdent encore des arsenaux militaires de s'associer aux autres membres de la communauté internationale et d'adhérer aux traités pertinents, en particulier les traités concernant les armes de destruction massive : les armes nucléaires, biologiques et chimiques.

Il est regrettable qu'à ce jour, malgré les appels lancés par la communauté internationale pour contrôler ces armes meurtrières, et en prévenir la prolifération, certains États développés continuent de consolider leurs arsenaux et de les moderniser grâce aux technologies modernes utilisées pour créer des armes encore plus meurtrières. Il est regrettable que cette course aux armements, qui pourrait annihiler la civilisation humaine, continue. Cela est d'autant plus inquiétant qu'il est particulièrement difficile d'empêcher que ces armes ne tombent dans les mains de dangereux groupes d'organisations terroristes et que l'on entend parfois parler de la disparition de ces armes.

Ma délégation estime que la meilleure manière d'empêcher une course aux armements est de régler les problèmes politiques dans le monde et de convaincre les parties au conflit de régler leurs différends pacifiquement et le plus rapidement possible afin d'éviter le pire des scénarios. Le manque de confiance et la crainte des autres États sont des facteurs qui poussent les États à acquérir ces armes. Bien que nous sachions qu'il est toujours difficile de régler les conflits politiques, nous espérons qu'il sera possible de renforcer la confiance entre les Gouvernements. Nous estimons que les pays qui ont le pouvoir de le faire doivent user de leur influence pour régler ces conflits. Il faut également qu'il existe des liens économiques et sociaux solides entre les États car cela permet de consolider la paix et la sécurité entre ceux-ci. Le renforcement des liens économiques donne lieu au renforcement des liens politiques.

Le Qatar est fermement convaincu de la valeur de la Charte des Nations Unies et de celle de la législation interdisant la prolifération et le stockage des armes nucléaires. Aussi avons-nous signé le Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces conventions conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Nous appuyons les efforts que la communauté internationale déploie pour résoudre la question des mines antipersonnel, qui sont de véritables bombes à retardement et qui continuent de poser des problèmes pendant de longues périodes. Les conférences internationales convoquées pour étudier cette question témoignent de la gravité du problème des mines qui peuvent exploser à n'importe quel moment. Le Qatar a été l'un des premiers États à signer la Convention.

Le Qatar continue de demander la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Cet espoir demeure improbable car un État, Israël, refuse de respecter ce principe. Jusqu'à présent, il a refusé d'adhérer aux traités et aux conventions pertinentes, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à les signer. Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle exerce des pressions sur Israël pour qu'il place ses installations nucléaires sous le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Tous les États de la région seraient négativement touchés par les conséquences d'une explosion nucléaire. Les médias nous ont alertés sur les fuites radioactives. Aussi exhortons-nous la communauté internationale à se pencher sur ce problème et à tenter de le régler pour assurer la stabilité et l'équilibre dans la région, laquelle peut exploser à tout moment.

M. Chong (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence. Je souhaiterais également féliciter les autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que sous votre direction compétente, nos travaux seront efficaces et fructueux.

Nous aimerions également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, et son équipe, pour leur appui dévoué à notre travail.

D'emblée, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration que le Myanmar a faite il y a deux jours au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous tenons également à exprimer nos plus vives condoléances aux familles des victimes des attaques du 11 septembre. Nous condamnons ces actes de terrorisme et nous associons aux autres délégations pour réaffirmer notre appui aux importantes résolutions contre le terrorisme, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Alors que nous nous félicitons du nouvel esprit international de coopération contre le terrorisme, nous pensons qu'il convient de réfléchir aux événements récents et de voir quels enseignements on peut en tirer. Avant le 11 septembre, rares étaient ceux qui auraient pu imaginer la possibilité qu'un avion transportant des passagers et rempli de combustible puisse se transformer en bombe volante et être utilisé d'une manière aussi dévastatrice. Des procédures d'enregistrement aisées et des cours de pilotage disponibles dans le commerce ont facilité les actions des auteurs des attentats. L'utilisation à mauvais escient d'avions épandeurs, ainsi que des permis permettant de transporter des matières dangereuses, sont autant d'éléments qui donnent froid dans le dos car ils ont pu faire partie des sombres calculs des terroristes. Nous avons vu comment des objets et des processus quotidiens ont pu être utilisés à d'autres fins et transformés en instruments meurtriers de terrorisme. Il y a ici une loi des conséquences imprévues.

De même, nous devons être conscients des conséquences imprévues dans le domaine du désarmement. Le désarmement est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit. Et comme nous le savons tous, les traités sur le désarmement peuvent avoir des conséquences durables et de vaste portée. Une fois conclus, les traités en matière de désarmement ne sont pas faciles à révoquer. Nous devons donc faire preuve de toute la diligence voulue pour veiller à ce que les mesures que nous mettons en place aujourd'hui, ainsi que leurs conséquences, ne sapent pas à long terme nos besoins en matière de sécurité à long terme.

Je voudrais illustrer ce que je viens de dire en rappelant une fable racontée par Sir Winston Churchill il y a plus de 70 ans. Il était une fois des animaux dans un zoo qui avaient décidé de tenir des pourparlers sur le désarmement. Le rhinocéros voulait interdire les dents, mais il prétendit que les cornes étaient de nature

défensive et devraient être autorisées. Il était soutenu par le buffle, le cerf et même le porc-épic. Mais le tigre, le lion et toute la famille des chats adoptèrent une autre position. Ils dirent que les dents et les griffes étaient des armes honorables remontant à des temps immémoriaux et devaient être préservées. L'ours prit alors la parole et proposa que les dents et les cornes soient bannies. En fait, dit-il, ce serait largement assez si les animaux pouvaient se donner une accolade amicale pour résoudre leurs querelles. Il dit que personne ne pourrait s'opposer à ce geste fraternel. Mais tous les autres animaux furent vexés par cette proposition. La discussion devint très animée et violente et les animaux oublièrent bien vite toutes les intentions pacifiques qui les avaient rassemblés en premier lieu. Heureusement, les gardiens du zoo arrivèrent et furent capables de persuader les animaux de regagner leurs cages. Et, ce qui est intéressant, c'est que peu de temps après, les animaux commencèrent à avoir de nouveau des sentiments tout à fait amicaux les uns envers les autres.

Les temps peuvent avoir changé, mais les vérités contenues dans cette petite histoire sont toujours pertinentes aujourd'hui. Naturellement, nous appuyons l'usage de cadres multilatéraux pour régler les efforts de désarmement. Mais nous devons comprendre qu'un contrôle des armes réussi n'est pas simplement une question où l'on puisse dire que « moins égale mieux ». Des événements récents nous ont rappelé que nous vivons dans un monde imprévisible, et nous devons nous préparer à des éventualités inimaginables. Si nous partageons tous la vision d'un monde affranchi du fléau de la guerre et des armements mortels, c'est malheureusement un idéal qui ne deviendra pas réalité de si tôt.

Aussi longtemps que nous vivrons dans un monde imparfait, il sera toujours nécessaire pour les États de se défendre. Le droit à la légitime défense ne peut pas être mis en question. Imposer par la force une solution du genre « moins c'est mieux » à un ensemble inapproprié de circonstances peut faire basculer un équilibre existant et saper la sécurité même que nous voulons promouvoir et la confiance même que nous cherchons à établir. Et parfois, des cornes, des dents et des cages sont des défenses nécessaires afin de maintenir la paix et l'harmonie.

En même temps, nous devons réaliser qu'on ne peut procéder au désarmement dans le vide, mais qu'il est inextricablement lié à l'environnement dominant en matière de sécurité. Sans les conditions requises pour la sécurité, y compris le développement socio-économique, il est impossible que les efforts de désarmement produisent de véritables fruits de paix. En outre, exactement comme l'ours, le tigre et le rhinocéros sont des créatures fort différentes dans l'histoire de Churchill, il en est de même pour les nations du monde. Les efforts de désarmement menés dans l'isolement, sans prêter l'attention voulue aux différences particulières entre les expériences historiques et les contextes propres aux États, n'aboutiront pas instaurer une confiance accrue. Pire, ils pourraient même saper la sécurité.

Devrions-nous alors cesser nos négociations sur le désarmement? Certainement pas. Mais nous devons adopter une approche plus réfléchie dans nos travaux. Nous pourrions certainement tirer profit d'une approche plus souple puisque des événements inattendus, comme ceux auxquels nous avons assisté le mois dernier, peuvent aisément modifier nos considérations stratégiques. À la suite des événements tragiques du 11 septembre, tous les États dont le territoire est survolé par des avions de lignes devraient-ils également investir dans des avions de combat capables de les escorter et si nécessaire d'abattre les avions convertis en missiles guidés? C'est une exagération, mais la remarque demeure : nous devons être souples et disposés à remettre en questions nos grands principes de sécurité.

De la même manière, nous devons conduire nos délibérations de manière plus globale. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous arrêter sur les questions du jour à la mode, relatives au désarmement, mais nous devons réorganiser nos priorités pour nous concentrer sur les questions compliquées, mais essentielles, des armes de destruction massive, du désarmement et de la non-prolifération. Nous ne doutons absolument pas que ce sont des questions épineuses. Certains processus, comme le désarmement nucléaire, ont enlisé les négociations pendant des décennies. D'autres, tels que l'adhésion de tous les pays à la Convention d'interdiction des armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques, ainsi que l'établissement d'un protocole de vérification pour la Convention sur les armes biologiques, n'ont pas été menés à terme. Néanmoins, la possibilité de pertes humaines massives à la suite d'une seule frappe par une arme ou des armes de destruction massive, surtout si ces armes sont acquises par des terroristes ou des extrémistes, nous

oblige à persévérer. À cet égard, nous nous associons à d'autres pour demander que l'on redouble d'efforts dans le sens de l'élimination totale des armes de destruction massive.

Pour conclure, rappelons-nous que nous devons réexaminer nos approches du désarmement. Ne cherchons pas des expédients sommaires, qui pourraient entraîner des conséquences non recherchées, mais des solutions réellement durables à des problèmes complexes. Nous sommes ici pour aider à rendre le monde plus sûr – un monde où nous ne devons pas vivre dans l'insécurité ou la crainte de l'anéantissement instantané. On nous a rappelé à tous que le monde dans lequel nous vivons et la paix que nous désirons sont tous les deux extrêmement fragiles. Gardons cette pensée à l'esprit au moment d'aborder la tâche qui nous attend.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la fonction de Président de la Première Commission. Nous avons la certitude que votre grande expérience et vos qualités de diplomate guideront nos travaux vers le succès. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je voudrais vous assurer que vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation. Je souhaite également exprimer nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour sa déclaration détaillée, très utile à nos travaux.

Nous nous réunissons dans le contexte des attaques terroristes du 11 septembre, qui ont fait des milliers de morts à New York, Washington, et en Pennsylvanie. Notre sympathie va à toutes les victimes et nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Une fois encore, nous condamnons ces attaques dans les termes les plus forts. Ayant souffert d'une attaque terroriste en 1998 due au même groupe terroriste, la Tanzanie s'associe à la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme. Nous croyons que puisque le terrorisme ne connaît ni race, ni religion ni nationalité, il est impératif que la communauté internationale coordonne ses actions afin d'être capable de démanteler et de neutraliser les terroristes et leurs activités.

J'en viens maintenant au point de l'ordre du jour dont nous débattons. Le désarmement nucléaire demeure une des plus hautes priorités de la communauté internationale. Les armes nucléaires, par leur pouvoir de destruction, continuent de constituer le danger le plus grave pour l'espèce humaine et la civilisation. Il est regrettable, cependant, que les perspectives restent sombres pour ce désarmement dans le proche avenir. Ceci peut être attribué à un certain nombre de raisons, dont une absence d'intérêt de la part des États dotés de l'arme nucléaire pour l'élimination totale des armes nucléaires dans une limite de temps donnée. En outre, le fait que les États dotés de l'arme nucléaire continuent de faire confiance à la doctrine de la dissuasion, contribue à cet état de choses.

Le processus de désarmement nucléaire bilatéral est à l'arrêt puisque aucun progrès n'est réalisé. Bien que le Traité START II ait été pleinement ratifié il y a plus d'un an, aucun effort digne de ce nom n'est fait pour la mise en route de START III.

Entre-temps, malgré la conclusion fructueuse de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, l'avenir du régime de non-prolifération est en jeu. Nous avions espéré que cette Conférence donnerait un nouvel élan à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

C'était après que les États détenteurs d'armes nucléaires s'étaient engagés sans équivoque à éliminer totalement les armes nucléaires. Il est décevant de constater que ces engagements ne se sont pas traduits en actes et qu'il n'y a même pas eu promesse d'agir.

Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre avec sérieux les 13 mesures convenues, qui sont énoncées dans le Document final de la Conférence.

La position de la Tanzanie sur les garanties négatives de sécurité est demeurée constante. Nous estimons que de telles garanties sont des mesures essentielles dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, nous demandons encore une fois aux États dotés d'armes nucléaires d'entamer des négociations qui conduiraient à des accords juridiquement contraignants interdisant à ces États d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes

nucléaires contre les États qui ne disposent pas de telles armes.

Ma délégation souhaite aussi réaffirmer qu'elle appuie fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États concernés. Aujourd'hui, plus d'une centaine de pays sont couverts par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Pelindaba et Bangkok. Non seulement il s'agit de traités qui sont conformes aux efforts déployés en vue du désarmement mondial, mais ce sont aussi des instruments qui permettent de renforcer la paix et la sécurité.

Nous estimons que les zones exemptes d'armes nucléaires continueront de jouer un rôle important dans la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Dans cet esprit, nous souscrivons à la déclaration de la Mongolie concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires formées d'un seul État.

Mon pays accorde beaucoup d'importance à l'élimination d'autres armes de destruction massive, à savoir les armes chimiques et biologiques. Nous saluons le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cependant, nous sommes préoccupés par les contraintes financières qu'affronte l'OIAC et qui découlent du fait que certains États parties ne paient pas leurs contributions en temps voulu. Nous demandons instamment à toutes les parties de fournir l'appui nécessaire à l'OIAC, notamment en versant leurs quotes-parts, afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations.

Il est regrettable et décevant que le Comité spécial ne soit pas parvenu, après plus de six ans de négociations, à un consensus sur le renforcement du protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Nous espérons que la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, prévue avant la fin de l'année, permettra de sauver le projet de protocole.

La Tanzanie partage la préoccupation de la communauté internationale concernant la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ces armes continuent de causer de grandes souffrances à des civils innocents, en particulier à des femmes et des enfants. En outre, les armes légères jouent un grand rôle dans le terrorisme, le trafic de drogues, la criminalité, la criminalité organisée et d'autres activités criminelles. Nous sommes heureux de constater que la communauté mondiale est consciente du problème et que des efforts sont déployés à tous les niveaux sur la scène internationale pour lutter contre les armes légères.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption d'un Programme d'action par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet 2001. Nous estimons qu'il s'agit d'un grand pas sur la longue route qui mène à un monde débarrassé du fléau des armes légères.

En dépit de ces éléments nouveaux positifs, ma délégation tient à souligner l'importance et l'urgence d'interdire la fourniture de telles armes à des acteurs non étatiques.

En ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel, ma délégation se félicite de la Déclaration de Managua, adoptée par la troisième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa. En effet, les progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa témoignent clairement du fait que les mots peuvent se traduire en actes.

On est satisfait de constater que des surfaces considérables ont été nettoyées des mines antipersonnel et aussi que le nombre de victimes a diminué dans beaucoup de pays touchés par les mines. Il est également réconfortant de noter que l'assistance aux victimes s'est améliorée.

Enfin, je voudrais réaffirmer notre appui à l'ONU et dire une nouvelle fois que la Tanzanie estime qu'il s'agit de la seule instance universelle permettant de nous guider vers la réalisation de nos buts et objectifs. Par conséquent, travaillons ensemble pour faire progresser les objectifs auxquels nous avons tous souscrit collectivement, à savoir la recherche de la paix, de la sécurité et du développement à l'échelle internationale.

M. Sun Suon (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée, au nom de la délégation du Cambodge, m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette Commission. Je félicite également tous les membres du Bureau.

Ma délégation souhaite également exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Mya Than, du Myanmar, qui a remarquablement dirigé les travaux de la Commission au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, de sa déclaration.

Le Cambodge souscrit à la déclaration faite par la délégation du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le débat sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité mondiale, au début de ce siècle, continue de figurer parmi les plus hautes priorités inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Même si la communauté mondiale a déployé des efforts considérables pour cerner les questions en jeu et pour parvenir à un consensus afin de mettre en place graduellement le processus de désarmement, la voie qui mène à l'élimination totale des armes nucléaires continue de nous échapper. Au moment où la communauté internationale intensifie ses efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, les dépenses militaires ont continué d'augmenter, parallèlement au sentiment mondial d'insécurité. L'ONU continue d'être confrontée à des défis complexes dans la réalisation de son objectif de renforcer la paix et la sécurité internationales.

La persistance des guerres et des conflits qui affligent de nombreuses régions du monde continue d'être une source de préoccupation pour la communauté mondiale. En outre, l'ampleur des dommages et de la dévastation résultant des attentats terroristes sans précédent, qui sont injustifiables, ont fait que nous sommes vivement préoccupés par les nouvelles et graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Une fois de plus, nous exprimons notre très profonde sympathie au pays hôte, aux familles des victimes et aux autres pays qui ont perdu des ressortissants. Les travaux de notre Commission doivent certainement assumer une importance sans cesse accrue pour ce qui est de relever le défi que pose ce nouveau type de menace non conventionnelle à l'humanité, compte tenu du nouveau contexte créé par ces horribles attentats.

À cet égard, je me range pleinement à l'opinion du Secrétaire général, à laquelle vous souscrivez également, Monsieur le Président, à savoir que ces événements cruels et violents rendent plus importante que jamais l'activité de l'ONU en faveur de la paix, du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité. Nous devons être unis et chercher à établir une coopération plus étroite entre les pays, et à juguler toute menace possible de terrorisme utilisant des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Nous devons également être déterminés à travailler à l'universalisation des traités pertinents.

La délégation du Cambodge est d'avis qu'au cours de cette période de l'après guerre froide, une vision stratégique relative aux questions de désarmement fondée sur des accords mutuels devrait refléter une nouvelle réalité, dans laquelle l'humanité tout entière concentre ses efforts pour faire progresser l'ordre du jour mondial en faveur de la paix, du développement et du progrès social.

Nous prévoyons que le récent dialogue entre les grandes puissances sur un certain nombre de questions relatives au désarmement, en particulier la défense antimissiles nationale, permettra d'amenuiser leurs divergences et préparera la voie au maintien de la paix et de la stabilité mondiales. Tout en attendant avec impatience la réalisation de ces progrès, le Cambodge souligne l'importance du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, dont le rôle est crucial, s'agissant d'assurer la stabilité stratégique du régime actuel de maîtrise des armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt l'application de START II, tout en espérant que les négociations relatives à START III commenceront très bientôt.

Le Cambodge est heureux de noter que, l'année dernière, la sixième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a connu le succès. Nous pensons que le nouvel ensemble d'engagements adoptés par consensus par la Conférence constitue un jalon dans la poursuite du renforcement et de la revitalisation du processus d'examen du TNP. En tant que partie au TNP, le Cambodge se félicite de ce résultat positif et s'attend à ce que la réaffirmation de l'attachement à l'article VI par les États dotés d'une capacité nucléaire se traduise par des mesures concrètes. Nous soulignons l'importance de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et de l'universalisation du TNP pour assurer effectivement le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires.

Cette année marque le cinquième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Toutefois, son entrée en vigueur reste un défi politique d'envergure. En tant qu'État partie au TICE, le Cambodge s'associe aux efforts de la communauté internationale en vue de faire entrer le Traité en vigueur. Nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent par l'Organisation du TICE, ce qu'indique l'augmentation du nombre des parties au Traité, en particulier parmi les puissances dotées d'armes nucléaires. Compte tenu de l'immense intérêt qui s'est manifesté, nous demandons à ces pays, en particulier aux États ayant des capacités nucléaires qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, de le faire à titre prioritaire pour faciliter la réalisation pratique des objectifs du Traité.

Étant donné que les négociations sur le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, objet de maintes préoccupations, sont dans l'impasse, ma délégation aimerait encourager les États membres de la Conférence du désarmement à reprendre les négociations de fond sur ce traité, ce qui constituerait un pas important vers le respect des dispositions du Document final de la Conférence d'examen du TNP.

Compte tenu des progrès réalisés dans les négociations sur le projet de protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques, nous attendons avec intérêt le cinquième examen de cette Convention en novembre. Nous soulignons également l'importance de la Convention sur les armes chimiques et son rôle capital dans l'élimination des dangers que posent les armes de destruction massive.

Dans le contexte des armes légères, la délégation du Cambodge partage les vives préoccupations exprimées par la communauté mondiale face à l'accumulation excessive et à la prolifération des armes légères disséminées dans de nombreuses parties du monde. Fort de son expérience, le Cambodge reconnaît pleinement les conséquences dévastatrices de ce type d'armes, qui paralysent un grand nombre d'activités de développement humanitaire et socio-économique. L'absence d'un cadre de normes contraignantes et de critères mondiaux visant à juguler le commerce illicite et l'utilisation des armes légères est très préoccupante, et la communauté mondiale devra continuer d'aborder cette question au cours des prochaines décennies.

La lutte contre la prolifération illicite des armes légères exige la coopération internationale. À cet égard, ma délégation se félicite de la conclusion récente de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, que nous considérons comme un premier pas très important fait par la communauté mondiale dans l'exercice de cette question importante. Bien que le Programme d'action adopté lors de la Conférence n'ait pas pleinement satisfait nos attentes, il fournit néanmoins des directives en vue de mesures pratiques que pourra prendre la communauté internationale aux niveaux national, régional et mondial. Pour notre part, nous tenons à réaffirmer notre pleine coopération aux fins de faire du monde un lieu plus sûr.

Au fil des ans, le Cambodge a fait des progrès considérables dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Ses réalisations à ce jour indiquent que 50 % des plus de 111 000 armes et munitions connexes rassemblées ont été détruites lors de cérémonies publiques, sous le slogan : « Des flammes pour la paix ».

Notre pays ayant beaucoup souffert des mines terrestres, le Cambodge accorde une grande importance à cette question particulière. Le nombre croissant de cas de prolifération et d'utilisation aveugle de mines terrestres antipersonnel dans le monde exige l'attention de la communauté internationale. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, en 1999, nous avons noté avec intérêt les mesures progressives prises par la communauté mondiale dans la lutte contre les mines terrestres. Nous notons aussi avec satisfaction le résultat de la troisième Réunion des États parties qui s'est tenue en septembre à Managua, particulièrement l'adoption d'un certain nombre de mesures et de recommandations en vue de mettre en oeuvre les articles pertinents de la Convention. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés jusqu'à présent, s'agissant en particulier des efforts déployés par les pays qui cherchent à éliminer les mines antipersonnel, y compris la réduction des accidents provoqués par les mines et une diminution du nombre de fabricants de mines. En dépit de certains progrès, nous pensons cependant que les mines terrestres continuent de menacer de nombreux pays et de nombreuses personnes dans le monde et de saper leurs efforts pour réaliser des progrès économiques et parvenir au développement. En conséquence, une assistance continue et un appui financier accru sont nécessaires pour s'attaquer plus avant à ces problèmes humanitaires.

La question des mines terrestres est l'une des plus hautes priorités inscrites à l'ordre du jour national du Gouvernement royal. Bien que des progrès aient été réalisés, il demeure essentiel de poursuivre l'élimination des mines antipersonnel, avec l'assistance continue que la communauté mondiale nous accorde si généreusement. Nous croyons que l'universalité de la Convention contribuera effectivement à l'élimination de ces armes viles.

Le Cambodge ne cesse d'appuyer les initiatives lancées aux niveaux régional et sous-régional en vue du désarmement et de la promotion de la sécurité et des mesures de confiance entre les États et au sein des régions. Nous pensons que la transparence en matière de réduction des armements et des armes classiques renforcerait encore ces initiatives. En tant que membre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Cambodge reste attaché à la promotion de mesures de confiance parmi les États membres du Forum, par souci de paix et de stabilité. Cette année, dans le cadre de notre contribution à ces efforts, le Cambodge a communiqué les données pertinentes au Registre des armes classiques des Nations Unies. En février dernier, avec l'aide du Canada et du Japon, le Cambodge a organisé un séminaire du Forum régional de l'ANASE sur les transferts d'armes classiques dans le cadre du processus de promotion des mesures de confiance dans la région. Nous avons également publié un document officiel sur la défense nationale, qui traduit les politiques et les stratégies de défense du Cambodge à cette fin.

Nous nous félicitons des efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses parties du monde, dans le cadre du renforcement de la paix mondiale et de la sécurité internationale. En tant qu'État membre du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok), nous prenons note des consultations tenues récemment à Hanoi en mai dernier, relatives au processus de négociations entre l'ANASE et les puissances nucléaires. Nous demandons instamment que ce processus se poursuive en vue de recueillir l'adhésion de toutes les puissances nucléaires au Protocole au Traité de Bangkok.

L'ordre du jour international en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement reste chargé et difficile. Pour le mener à bien, nous avons besoin de la volonté morale et politique de tous les États, basée sur une culture de la paix. Les puissances nucléaires doivent assumer le rôle majeur s'agissant de faire progresser les questions du désarmement, – par des actes et non par des paroles.

À la lumière du suivi de la Déclaration du Millénaire adoptée l'année dernière par nos dirigeants, nous engageons tous les États Membres à mener des négociations continues dans le cadre de l'ONU et de ses organes subsidiaires, pour aboutir au désarmement nucléaire total sous tous ses aspects, cela sous un contrôle international strict et efficace. Cela découle des aspects non seulement moraux, mais aussi juridiques de nos obligations, qui ont été dûment inscrites dans la Charte et qui ont été approuvées à l'unanimité en juillet 1996 par un avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le Cambodge appuie la proposition de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Conférence du désarmement, que nous considérons comme un forum multilatéral unique en son genre, devrait reprendre ses négociations pour triompher de la paralysie à laquelle elle fait face et devrait fonctionner comme il convient grâce à un programme global de travail à établir sur l'ordre du jour pertinent du désarmement.

Enfin, ma délégation souhaite réitérer l'attachement du Cambodge à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Son engagement en faveur du désarmement général et complet procède non seulement de son adhésion aux traités internationaux, mais également de ses obligations constitutionnelles – qu'elle respecte fidèlement – de s'associer aux efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais, avant toute autre considération, Monsieur le Président, vous dire combien ma délégation et moi-même nous réjouissons de vous voir présider cette Commission. Votre expérience en matière de désarmement et vos compétences reconnues constituent pour nous un bon présage quant au bon déroulement de nos travaux. Nous vous adressons donc à vous-même ainsi qu'aux membres du Bureau nos vives félicitations. Nous ne pouvons manquer également de relever les mérites de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mya Than, dont le travail à la tête de la Commission au cours de sa cinquante-cinquième session a été unanimement

apprécié. Enfin, nous sommes reconnaissants à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, de sa déclaration liminaire et de ses éclaircissements.

Bien entendu, et nous l'avons réitéré en maintes occasions, nous redisons à la délégation des États-Unis nos condoléances suite à la tragédie du 11 septembre, il y a de cela un mois.

Abordant à présent l'objet même de nos débats, il faut tout de suite préciser que ma délégation est solidaire des déclarations faites par l'Afrique du Sud, au nom des pays non-alignés, et par le Mali, au nom des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

La fin de la guerre froide a pu laisser croire à un règlement définitif de la question du désarmement. Tel n'est pas le cas. Bien au contraire, et paradoxalement, l'unipolarité qui en a découlé semble même avoir donné un regain de vigueur à la force de frappe, y compris nucléaire, puisque depuis la chute du mur de Berlin, le club des pays maîtrisant l'arme atomique, loin de se rétrécir, s'est dangereusement agrandi.

Il devient donc plus qu'impérieux de parvenir à une juste solution de la question. À cet effet, et à l'instar d'autres pays, le Burkina Faso s'est attaché à l'objectif d'un désarmement général et complet sous contrôle international, objectif qui devrait être poursuivi, grâce à une approche équilibrée, assortie de mesures conséquentes.

Cependant, c'est l'évidence même que les initiatives en vue d'un désarmement général et complet ne pourront aboutir que dans un climat international serein, propice à la confiance – en d'autres termes, respectueux des obligations découlant des accords et arrangements internationaux. Cette sérénité, il faut le souligner et le déplorer en même temps, est loin d'être acquise dans la conjoncture internationale actuelle. En effet, divers aspects du désarmement demeurent toujours irrésolus et partant, préoccupants.

La prolifération des armes légères et de petit calibre, en dépit des mesures prises par les gouvernements, connaît une certaine recrudescence, particulièrement en Afrique, et de ce fait menace la stabilité même des États. Sur cette question, il est d'ailleurs regrettable de constater que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a achoppé sur des problèmes fondamentaux comme la vente d'armes aux groupes non reconnus par les États.

La réglementation des mines antipersonnel demeure tout aussi critique. Par exemple, dans beaucoup de pays en développement, les mines constituent un frein à l'exploitation agricole et à bien d'autres activités socioéconomiques.

Pour en revenir aux armes nucléaires, les réalités auxquelles nous assistons actuellement ne peuvent dissiper nos appréhensions. En effet, les espoirs suscités par le Traité sur les missiles antimissiles balistiques deviennent presque illusion face à la volonté affichée de certains États parties de le dénoncer. Le processus d'application de START s'enlise et celui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est guère plus avancé. Il en est de même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, malgré les décisions pertinentes prises lors de la Conférence d'examen de 2000 des parties au TNP.

Quant à la Conférence du désarmement, elle piétine depuis plusieurs années et n'a toujours pas pu adopter un ordre du jour qui permettrait un démarrage effectif de ses travaux.

Comme on peut le constater, par conséquent, la situation est dans l'ensemble désespérante.

Parmi les solutions à préconiser pour parer à cette tendance négative, il y a la nécessité absolue de renforcer les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en particulier celui du Togo, qui couvre la région ouest-africaine. Si nous nous félicitons de la création de ces centres, dont l'utilité n'est plus à démontrer, nous nous soucions aussi pour leur fonctionnement. Aussi exhortons-nous la communauté internationale à leur trouver les ressources qu'il faut.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, qu'en ce qui le concerne, le Burkina Faso se joindra toujours aux efforts des Nations Unies dans le cadre des mesures envisagées pour le règlement de la question du désarmement. D'ores et déjà, des mesures ont été prises au plan interne pour harmoniser la législation nationale avec les traités auxquels le Burkina est partie.

Au demeurant, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, le Burkina Faso appuie pleinement l'appel lancé par celui-ci en faveur

de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous avons espoir que cette conférence, dont la nécessité et l'urgence s'imposent à tout jamais, débouchera sur des perspectives prometteuses qui contribueront à terme à la limitation et, souhaitons-le, à l'élimination totale des armements

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à se joindre aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et elle se réjouit à l'avance de coopérer étroitement avec vous dans les semaines à venir.

Je tiens à exprimer une fois de plus les condoléances et la solidarité de l'Australie à tous ceux qui ont souffert suite aux attentats terroristes du 11 septembre. Comme ces tragiques événements l'ont montré de façon si spectaculaire, les menaces à la paix et à la sécurité internationales ne se limitent pas aux guerres entre États, ni même aux types de danger que cherchent à endiguer les mécanismes existants de maîtrise des armements et de désarmement. Cela ne doit pas, pour autant, décourager les efforts multilatéraux en faveur de la paix et de la sécurité, bien au contraire : ces actes effroyables doivent amener la communauté internationale à renouveler son engagement en faveur du renforcement de la coopération et des mécanismes multilatéraux existants, et de l'élaboration de moyens efficaces de lutte contre les nouvelles menaces à la sécurité.

Les attentats terroristes commis aux États-Unis ont provoqué bien des spéculations au sujet du recours potentiel par un groupe terroriste aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Nous ne pouvons plus, désormais, supposer que les groupes terroristes ne seraient pas prêts à recourir à ce type d'armes. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son allocution du 1er octobre, les États Membres de l'ONU peuvent beaucoup faire, collectivement et séparément, pour empêcher qu'un attentat terroriste soit commis dans le futur à l'aide d'armes de destruction massives.

La menace posée par les armes nucléaires n'est pas nouvelle, mais il y a encore beaucoup à faire pour empêcher leur prolifération et pour travailler à leur élimination. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue encore le fondement de ces efforts. Le résultat de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en 2000, a constitué un pas en avant considérable. Il importe que nous travaillions maintenant à préparer avec succès une Conférence des parties chargée de l'examen du Traité pour 2005, qui procédera à un examen équilibré et équitable de l'ensemble des activités menées dans le domaine de la non-prolifération.

Depuis la Conférence d'examen tenue en 2000, une certaine impatience a été exprimée quant au rythme des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence. Pourtant, nous ne devrions pas méconnaître les progrès importants réalisés à ce jour dans la réduction des arsenaux nucléaires, même si ces progrès n'ont pas été totalement uniformes. La Conférence d'examen prévue pour 2005 offrira de nouveau une occasion importante aux États dotés d'armes nucléaires de faire la preuve de leur détermination de remplir les obligations souscrites en vertu de l'article VI, ainsi que les engagements pris à la Conférence d'examen tenue en 2000.

Mais il n'y a pas que les États dotés d'armes nucléaires qui aient quelque chose à faire. Il est tout aussi important que les États non dotés d'armes nucléaires – et également les États qui ne sont pas partie au TNP – contribuent à créer un climat favorable aux réductions d'armes nucléaires en renforçant le régime de non-prolifération. Et ce d'autant plus que les atrocités d'inspiration terroriste dont nous avons été témoins pourraient un jour faire intervenir des armes de destruction massive.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est, bien sûr, un autre élément clef de l'édifice du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. La Conférence sur l'article XIV du TICE qui va bientôt se tenir, offrira l'occasion à la communauté internationale d'envoyer un message clair d'appui au Traité.

Il est décevant que le Traité ne soit pas encore en vigueur. Mais, dans la mesure où 161 États l'ont signé et où 79 l'ont ratifié, il n'y a pas de doute que le TICE a fermement constitué une norme internationale puissante contre les essais nucléaires. L'Australie encourage tous les États qui ont ratifié le Traité à examiner les initiatives qu'ils pourraient prendre pour promouvoir son entrée en vigueur. L'Australie, par exemple, a récemment conduit une nouvelle série de représentations diplomatiques auprès des pays de

l'Asie et du Pacifique et des pays de l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, et nous poursuivrons nos efforts en ce sens. Nous exhortons une fois de plus ceux qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans plus tarder. Tant que le Traité ne sera pas entré en vigueur, les moratoires existants en matière d'essais nucléaires doivent être maintenus.

Les négociations relatives au traité sur l'arrêt du transfert des matières fissiles constituent une des mesures les plus urgentes en matière de désarmement et de non-prolifération que puisse prendre la communauté internationale, comme l'a réaffirmé la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP tenue en 2000. Nous sommes profondément déçus qu'une autre Conférence sur le désarmement se soit encore une fois terminée cette année sans que les négociations sur l'arrêt du transfert des matières fissiles aient pu commencer, et ce malgré les efforts de plusieurs États en vue de faire ouvrir ces négociations. À cet égard, en mai dernier, l'Australie a coorganisé avec le Japon un atelier sur le rôle et la portée de ce traité sur l'arrêt du transfert des matières fissiles. Avant le début des négociations officielles, l'Australie estime qu'il faudrait poursuivre les contacts officieux dans cet esprit, hors du cadre de la Conférence sur le désarmement. En attendant les négociations relatives au traité sur l'arrêt du transfert des matières fissiles, nous invitons instamment tous les États concernés à se joindre au moratoire sur la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires.

L'application universelle du système des garanties renforcées de l'Agence internationale de l'énergie atomique est un autre élément clef de la non-prolifération. Atteindre cet objectif permettrait de renforcer sensiblement la confiance mutuelle essentielle à la sécurité nationale, régionale et internationale. Cela contribuerait notablement à un climat propice à de nouvelles réductions en matière d'armes nucléaires. Nous sommes heureux d'avoir été le premier pays à ratifier et à appliquer un protocole additionnel, et nous invitons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre cette mesure importante le plus vite possible. L'Australie aide un certain nombre de pays de la région à ratifier et appliquer des protocoles additionnels.

L'Australie demeure profondément attachée à l'interdiction mondiale des armes chimiques et biologiques. Aucun doute ne subsiste sur la valeur pratique et normative de la Convention sur les armes chimiques, et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La force morale et politique de la Convention sera renforcée par l'application pleine et entière du Traité et par son universalisation. L'Australie exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier sans plus tarder la Convention sur les armes chimiques. Il est d'autre part essentiel que l'OIAC fonctionne de manière efficace. L'Australie s'est engagée à travailler avec le Directeur général et d'autres États parties pour résoudre les problèmes financiers et administratifs actuels de l'OIAC. Des réformes doivent être mises en oeuvre de façon efficace, et les activités de vérification essentielles qui incombent à l'Organisation doivent être préservées.

Nous sommes déçus de constater qu'un protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques n'ait pu être mis au point après six ans de négociations menées au sein du Groupe d'experts. L'Australie a fermement soutenu le texte du Président, qui était un moyen utile, quoique encore imparfait, de renforcer la Convention. À notre avis, le projet de protocole aurait amélioré la sécurité de tous. Maintenant, il est vital que cet effort de renforcement de la Convention sur les armes biologiques soit renouvelé, et cela doit commencer à la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra en novembre. L'Australie exhorte tous les États à intensifier leurs efforts pour renforcer la Convention sur les armes biologiques, par le recours à des mesures pratiques internationales efficaces.

Beaucoup reste encore à faire, mais nous ne devrions pas oublier que des progrès notables ont été réalisés l'année dernière. L'Australie se félicite de l'adoption du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue cette année. Le Programme d'action comprend 85 mesures pratiques qui permettront de s'attaquer aux problèmes posés par les armes légères. Nous devons à présent pleinement appliquer le Programme. L'Australie s'emploiera avant tout à encourager l'application du Programme dans notre propre région. Un objectif clef sera d'appuyer la mise au point d'une législation modèle, en vue d'une approche commune de la maîtrise des armements dans le Pacifique sud, et de continuer à fournir une assistance pratique pour faciliter un contrôle plus effectif des arsenaux.

L'Australie se félicite aussi du nombre croissant d'États qui ont adhéré à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel l'année dernière. Nous restons très attachés à l'universalisation de la Convention, et nous travaillons en liaison étroite avec les États parties et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres à promouvoir la Convention, en mettant tout particulièrement l'accent sur la région du Pacifique Sud. À mesure que la date limite de destruction des arsenaux approche pour de nombreux pays, nous travaillerons en qualité de coprésident du Comité permanent pour la destruction des stocks, à appuyer cette obligation importante qui découle de la Convention.

L'Australie est heureuse – et même fière – que son Ambassadeur chargé du désarmement, M. Luck, mon collègue à Genève, ait été appelé à présider la deuxième Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention sur certaines armes classiques, qui doit se tenir à Genève en décembre. Nous nous félicitons des progrès accomplis lors des trois réunions de la Commission préparatoire et nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler avec tous les États parties à la Conférence d'examen, car nous envisageons toute une série de propositions destinées à renforcer, ou prendre pour point de départ, les dispositions existantes de la Convention. L'Australie s'est engagée en faveur de l'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques, et elle invite tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention et à ses protocoles à le faire à l'occasion de la Conférence d'examen.

La diffusion des technologies associées aux vecteurs des armes de destruction massive est aussi une menace à la sécurité. L'Australie partage l'avis que la prolifération des missiles, en particulier des missiles à longue portée, capables de servir de vecteur d'armes de destruction massive, est un facteur déstabilisant pour la sécurité régionale et mondiale.

L'Australie appuie fermement l'adoption par la communauté internationale d'un code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Nous sommes heureux d'avoir été associés à l'élaboration d'un projet de code renforcé à la récente réunion du Régime de contrôle de la technologie des missiles à Ottawa. Le Code représente un effort réel pour accroître la transparence en matière d'activités de missiles et accroître la confiance au sujet des intentions pacifiques des États. Le Code sera distribué au sein de la communauté internationale pour faire l'objet de négociations supplémentaires et être mis au point avant une conférence d'adoption, envisagée à la fin de 2002. Nous exhortons tous les États à adhérer au Code en tant que témoignage important de l'attachement de la communauté internationale à la non-prolifération des missiles balistiques. En tant que participant au Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles, l'Australie travaille également au sein de cette instance pour élaborer des recommandations concrètes destinées à orienter les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre la prolifération.

Comme toutes les nations, l'Australie a été bouleversée par les événements du 11 septembre. Face aux menaces à la sécurité internationale, nos communautés ont besoin de savoir que les gouvernements coopèrent pour les protéger. Il est donc vital que nos institutions multilatérales travaillent efficacement et que la maîtrise des armements et les efforts de non-prolifération au niveau international continuent de contribuer à la stabilité et à la sécurité mondiales et régionales.

En cette période d'incertitude, nous ne devons pas faiblir. Dans cette Commission, nous devons être guidés par l'objectif de mobiliser l'appui international en faveur de mesures concrètes destinées à répondre aux menaces actuelles, nouvelles et émergentes à la sécurité. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le soutien de la délégation australienne qui, par ailleurs, travaillera avec d'autres délégations pour réaliser cet objectif.

M. Loizaga (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission et féliciter les autres membres du Bureau. Soyez certain que la délégation du Paraguay ne ménagera aucun effort pour vous aider à assurer le succès de nos importants travaux.

Premièrement, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration que le Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Valdés, a faite au nom du Groupe de Rio.

Les événements du 11 septembre nous ont tragiquement rappelé que la lutte contre le terrorisme devait être l'une des plus grandes priorités de la communauté internationale et donc de cette organisation, sans négliger pour autant les autres questions inscrites à notre ordre du jour. À l'occasion de l'examen en plénière du point 166 de l'ordre du

jour, « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », le Paraguay a fermement condamné tous les actes menaçant la paix et la sécurité internationales, quelle qu'en soit l'origine, et demandé à tous les membres de la communauté internationale de trouver une réponse ferme qui permette de combattre et d'éliminer le terrorisme, en s'efforçant de prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix, conformément à notre Charte.

La délégation du Paraguay réaffirme cette position et souligne le besoin urgent de prendre des mesures pour contrôler et éliminer tout élément qui menace la paix et la sécurité ou pourrait être utilisé pour perpétrer des attaques terroristes. Au cours de ces derniers jours, nous avons noté avec préoccupation que les armes classiques sont déjà à portée des terroristes et que ceux-ci n'hésitent pas à les utiliser pour commettre leurs sinistres méfaits.

Nous devons redoubler d'efforts pour maîtriser la prolifération des armes classiques, mais dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue les risques considérables posés par le fait que les terroristes puissent utiliser des armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, chimiques et biologiques, pour commettre des attentats, créant ainsi un scénario presque inimaginable. Et de ce fait, le renforcement du cadre juridique censé contrôler la prolifération des armes chimiques et biologiques est une nécessité extrêmement urgente pour la communauté internationale.

Il est très important que nous renforcions le cadre juridique multilatéral qui régit la prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, nous réitérons la nécessité pour les États d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous attirons l'attention des membres sur la deuxième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité qui aura lieu prochainement. Je voudrais dire que pour sa part, le Paraguay a récemment ratifié cet instrument multilatéral extrêmement important. Au cours des prochains jours, il déposera son instrument de ratification auprès du Secrétaire général.

De même, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaire, autre accord international majeur auquel le Paraguay est également partie, doit faire l'objet de l'adhésion de l'ensemble de la communauté internationale. Au niveau régional, le Paraguay a toujours pris part à toutes les discussions sur les mesures à prendre pour maintenir la paix et la sécurité. Une illustration de cette approche est le fait que la République du Paraguay est Partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – le Traité de Tlatelolco – , qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires.

Nous sommes également convaincus de la nécessité de réaliser le plus vite possible une adhésion universelle à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Dans le même temps, la prolifération des armes légères préoccupe le Gouvernement du Paraguay. À cet égard, un projet de loi a été présenté au Congrès national pour réglementer l'importation et l'exportation de ces armes, en imposant des sanctions aux auteurs d'activités illégales. Il existe aussi une ordonnance qui fixe des normes réformant l'acquisition, la fabrication, la possession et le transport d'armes à feu, de poudre à canon, d'explosifs et matériels connexes, ainsi que tous les actes juridiques y relatifs.

À cet égard, je voudrais souligner que le Paraguay ne produit pas d'armes et que depuis 1997, il a graduellement mais substantiellement réduit ses importations d'armes à feu et de munitions à usage civil, réalisant cette année un niveau d'importation nul.

Enfin, le Paraguay exprime sa ferme volonté de continuer à coopérer en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer totalement tout élément qui mettrait en danger le bien-être des peuples, leur développement socio-économique et leur droit à vivre en paix.

M. Onobu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection bien méritée. Nous sommes convaincus que sous votre direction, notre commission réalisera les objectifs qu'elle s'est fixés à cette session de l'Assemblée générale.

Premièrement, je voudrais exprimer la profonde sympathie de la délégation du Nigéria au Gouvernement et au peuple de notre pays hôte à la suite des tragiques événements du 11 septembre 2001. Nous réaffirmons notre appui aux résolutions que l'Organisation des Nations Unies a adoptées jusqu'à présent pour condamner cet acte infâme.

Vu la gravité de ce crime odieux et la menace persistante du terrorisme, il est devenu particulièrement urgent de donner effet à l'engagement que les États Membres, ont pris dans la Déclaration du Millénaire, celui de s'efforcer d'éliminer les armes de destruction massive. Les événements de ces dernières semaines ont clairement souligné le grave danger auquel l'humanité serait exposée si les terroristes avaient accès à des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Ma délégation estime donc que s'il est un domaine dans lequel le monde doit parler d'une seule voix et agir de concert, c'est bien celui du désarmement et de la sécurité internationale. Dans la large gamme de défis auxquels l'humanité est confrontée, comme par exemple les épidémies mondiales, les conflits régionaux, la pauvreté, le racisme et le terrorisme, l'existence d'armes de destruction massive constitue la plus grande menace pour la survie de l'humanité. Malheureusement, les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de désarmement et de sécurité n'ont pas diminué du fait que les engagements n'ont en général pas été honorés.

Un an après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au cours de laquelle les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, aucun progrès n'a été enregistré. Il y a lieu de rappeler qu'une série de mesures pratiques avaient été concertées dans le but de faire des progrès systématiques et réguliers dans le sens du désarmement nucléaire. Parmi ces mesures on compte notamment des engagements à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires entre États dotés d'armes nucléaires; des garanties de sécurité juridiquement contraignantes concernant l'emploi des armes nucléaires contre les États n'en possédant pas, et la mise hors d'état d'alerte des armes nucléaires ainsi que la séparation des ogives nucléaires de leurs vecteurs. Nous espérons que certaines de ces mesures pourront être mises en oeuvre avant notre prochaine réunion préparatoire, qui doit se tenir en 2002.

Nous prenons note avec inquiétude de la controverse croissante qui entoure la mise au point et le déploiement de systèmes antimissile balistiques. Nous estimons que la Traité de 1972 sur la limitation des systèmes antimissile balistiques est important pour promouvoir et maintenir la stabilité internationale. Nous pensons également qu'il offre les bases d'une réduction future des armes stratégiques offensives. Nous invitons donc instamment tous les États à s'abstenir de prendre des mesures qui risqueraient de déclencher une nouvelle course aux armements.

Le Nigéria s'est toujours tenu au premier rang de l'opposition aux essais nucléaires. Dès le début des années 60, nous nous sommes opposés aux essais nucléaires qui étaient alors effectués dans le Sahara. Depuis, nous n'avons cessé de lutter pour l'interdiction complète de tous les essais et nous croyons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sont les pierres angulaires qui soutiennent la non-prolifération nucléaire et le régime de désarmement inscrits dans le TNP. Nous estimons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires offre un cadre crédible qui permettra de protéger le monde contre la menace que constituent les armes nucléaires.

En témoignage de l'engagement irrévocable du Nigéria en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, son Président Olusegun Obasanjo a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires durant le Sommet du Millénaire tenu l'an dernier. Nous avons aussi signé l'instrument de ratification, qui a été déposé auprès du Secrétaire général. Le Nigéria est donc prêt à coopérer avec le secrétariat provisoire de l'Organisation du Traité pour parvenir à son entrée en vigueur rapide. À cet égard, nous voudrions engager tous les États et, en particulier les États sans la ratification desquels le Traité ne pourra pas entrer en vigueur, à faire un effort concerté en vue de le ratifier.

Le Nigéria a toujours été actif en matière de non-prolifération; c'est ainsi qu'il a signé et ratifié la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Nous avons également signé les instruments d'adhésion à la Convention contre les mines terrestres antipersonnel et nous avons ratifié le Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, le Traité de Pelindaba. En ratifiant le Traité de Pelindaba, nous avons réaffirmé notre foi dans le fait que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure importante de désarmement qui promet la paix et la sécurité régionales partout dans le monde.

L'existence d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique reflète la détermination des États

de la région de réaliser la paix au niveau régional, mais aussi de garantir un accès légitime aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous invitons donc instamment les États Membres qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire pour en permettre l'entrée en vigueur. Nous appuyons l'initiative visant à renforcer les régimes similaires dans les régions concernées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga et Bangkok. Nous espérons que les efforts visant à établir une zone similaire en Asie centrale se concrétiseront bientôt.

Le Nigéria souhaite attirer l'attention sur les dangers inhérents aux mouvements transfrontières et au déversement des déchets radioactifs et toxiques pour les États. Nous sommes inquiets de la fréquence croissante de ce phénomène et c'est ainsi que ma délégation a oeuvré à l'adoption par l'Organisation de l'unité africaine en 1988 d'une résolution sur l'interdiction du déversement de déchets radioactifs. Compte tenu du fait que ce problème persiste, le Groupe africain va de nouveau présenter un projet de résolution sur cette question à la présente session de l'Assemblée générale.

Le Nigéria étant situé dans une région qui a connu la dévastation que les conflits provoqués par des armes légères ont entraînée pour nos sociétés, il estime que la Conférence que les Nations Unies ont consacrée en juillet au Commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects n'aurait pas pu avoir lieu à un moment plus opportun. En organisant la Conférence, on a reconnu l'impact souvent dévastateur des armes légères sur le bien-être de nombreux pays en développement. On a aussi affirmé le souhait de la communauté internationale de chercher à résoudre le problème du commerce illicite croissant de ces armes. Le document final issu de la Conférence de juillet sur les armes légères contenait des éléments qui soulignaient la détermination de la communauté internationale de traiter à tous les niveaux des dangers posés par le commerce illicite des armes légères.

Ma délégation souhaite souligner l'importance de l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance technique et financière aux efforts régionaux et nationaux visant à éliminer le commerce illicite d'armes légères. Nous appuyons également l'appel lancé en vue d'établir un fonds consacré aux armes légères afin d'aider les États à appliquer le Programme d'action qui a été adopté à la Conférence. Nous sommes également favorables à l'idée d'organiser une conférence d'examen en 2006, ainsi que des réunions biennales des États pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

Il est clair que l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'avoir un instrument juridiquement contraignant qui permettrait de faire face à la menace que présente le commerce illicite des armes légères. Nous restons convaincus de la nécessité d'interdire la vente et le transfert d'armes légères aux acteurs dits non-étatiques. Étant donné le lien très clair qui existe entre la prolifération et l'accumulation des armes légères, d'une part, et la fréquence croissante de situations de conflit et d'actes criminels, d'autre part, nous estimons que la possibilité qu'ont les acteurs non-étatiques de se procurer des armes légères ne fait qu'exacerber l'instabilité dont souffrent de nombreux pays en développement. C'est pourquoi la communauté internationale doit se pencher sur cette question de toute urgence.

En conclusion, ma délégation demande instamment à tous les États Membres de faire montre de la volonté politique nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations en vertu des différents traités et conventions portant sur le désarmement de façon à créer et maintenir un monde plus stable et plus sûr.

Organisation du travail

Le Président (*parle en anglais*) : Puisque la plupart des délégations ici présentes, si ce n'est toutes, m'ont assuré de leur pleine coopération, le moment est venu de traduire effectivement les paroles en actes. Si les membres examinent la liste des orateurs pour demain et pour la semaine prochaine, qui sera la dernière semaine consacrée au débat général sur tous les points, ils verront que demain, vendredi 12 octobre, nous avons sept orateurs; lundi prochain, nous en avons huit; mardi, nous en avons sept; mercredi, nous en avons neuf et, jeudi, nous en avons huit. Vendredi 19 octobre, il n'y a apparemment rien de prévu.

Puisque nous pouvons, me semble-t-il, entendre 10 à 11 orateurs par séance, il serait certainement conseillé et très utile, à mon avis, que les délégations dont les noms sont inscrits sur la liste des orateurs, y compris le jeudi 18 octobre, qui est censé être le dernier jour du débat général, songent à avancer la date de leurs interventions afin que des consultations puissent avoir lieu entre les délégations, non seulement le vendredi 19 octobre, mais aussi le jeudi 18 octobre,

en vue de la prochaine phase des travaux de la Première Commission qui, comme les délégations s'en souviennent peut-être, sera consacrée à des débats thématiques et à la soumission de projets de texte.

Il serait donc utile, je crois, que nous disposions de deux jours avant d'aborder les débats thématiques et de soumettre les projets. Cela nous permettrait de savoir exactement où nous en sommes. Les délégations pourraient se consulter sur une formulation et des positions communes pendant les jours qui auraient été ainsi libérés. Je demande par conséquent aux délégations de prendre l'initiative de revoir leur calendrier et d'envisager d'avancer la date de leur intervention. Dans le même temps, le Secrétariat examinera avec les délégations intéressées si cela est vraiment possible. Je demande aux délégations de m'aider. Ce faisant, elles aideront la Première Commission à accélérer ses travaux – ou, plutôt, à utiliser au maximum le temps qui lui a été imparti à la lumière de la période critique qui nous attend la semaine prochaine. J'espère que les délégations n'oublieront pas mon humble appel.

La séance est levée à 16 h 45.